

■ CONSOMMATION & RECYCLAGE ■

Consignes collectives pour la préservation des ressources, la maîtrise des dépenses et le respect de l'environnement.

1. Consommation d'eau

L'eau douce est une ressource de plus en plus rare. Bien que le prix du mètre cube d'eau consommée et retraitée soit non négligeable, il reste largement inférieur à son **coût environnemental réel**.

À ce titre, les recommandations suivantes doivent être appliquées individuellement chaque fois que la situation le permet :

- **Privilégier la douche au bain.**
- Limiter les douches individuelles à **3 à 4 fois par semaine maximum**, dans la mesure du possible et en fonction des besoins de chacun.
- Vérifier la bonne fermeture des robinets.
- Signaler immédiatement tout **goutte-à-goutte, fuite du réseau d'eau ou dysfonctionnement d'un équipement**.
- Éviter de laisser couler l'eau inutilement lors du lavage, du brossage des dents ou de toute autre utilisation.

Une consommation excessive peut avoir des conséquences écologiques et dermatologiques.

2. Consommation d'électricité

Bien qu'en France l'approvisionnement en électricité soit globalement de qualité, son coût financier pour nos sites reste important. Les consignes suivantes doivent être respectées afin d'optimiser notre consommation électrique et de limiter le risque d'une régularisation financière élevée.

Équipements informatiques et télévisuels

- Les équipements informatiques et télévisuels doivent être **complètement éteints lorsqu'ils ne sont plus utilisés**.
- Privilégier l'utilisation de l'interrupteur de la multiprise, le débranchement manuel ou l'extinction complète des appareils plutôt que la simple mise en veille.

Chauffage

- La température doit être réglée à **18 °C maximum dans les chambres**.
- La température doit être réglée à **20 °C maximum dans les parties communes**.
- **Dans les chambres** : allumage en début de soirée et extinction le matin.
- **Dans les parties communes** : chauffage utilisé durant la journée et éteint le soir, lorsque les conditions le permettent.
- Les fenêtres et les portes doivent rester fermées lorsque le chauffage fonctionne.

Réfrigérateurs et congélateurs

- Vérifier la bonne fermeture des portes des réfrigérateurs et des congélateurs.
- Signaler toute anomalie concernant les joints, la fermeture ou le fonctionnement des appareils.

Équipements de loisirs

- Les équipements de loisirs, tels que les **jacuzzis, les jeux d'arcade et autres installations électriques**, doivent être utilisés à une fréquence raisonnable et de manière responsable.
- Veiller à leur extinction après utilisation, conformément aux consignes du site.

3. Recyclage et ordures ménagères

- Veiller au **tri correct des déchets recyclables et des ordures ménagères**.
- Respecter les consignes de tri en vigueur sur chaque site.
- Déposer chaque déchet dans le conteneur ou la poubelle appropriée.
- Ne pas mélanger les déchets recyclables avec les ordures ménagères.
- Signaler tout problème lié au remplissage, à la propreté ou à l'utilisation des conteneurs.

■ ENGAGEMENT COLLECTIF ■

Chaque geste compte. La maîtrise de notre consommation d'eau et d'électricité, ainsi que le respect des consignes de tri, contribuent à la protection de l'environnement, à la maîtrise des dépenses et au bon fonctionnement des sites de la Ligue Associative.

Document interne d'information et de sensibilisation — À afficher et à respecter sur les sites de la Ligue Associative.